

**Commune de NIMES**

**AVIS D'ENQUÊTE PARCELLAIRE**

**prescrivant l'ouverture d'une enquête parcellaire dans le cadre du  
Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain du quartier chemin bas d'Avignon – Clos d'Orville  
sur le territoire de la commune de Nîmes**

Par arrêté préfectoral n°30-2024-02-12-00001 du 12 février 2024, une enquête parcellaire dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) du quartier du chemin bas d'Avignon – Clos d'Orville sur le territoire de la commune de Nîmes est ouverte en mairie Nîmes **durant 16 jours consécutifs, du lundi 04 mars 2024 à 9 heures au mardi 19 mars 2024 inclus à 17 heures.**

Cette enquête parcellaire est préalable :

- à l'acquisition de lots et volumes de la copropriété « le Portal », dans le quartier Chemin-bas d'Avignon – Clos d'Orville

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est un arrêté préfectoral déclarant la cessibilité des propriétés des lots et volumes de la copropriété « Le Portal » nécessaires à la réalisation du projet.

Monsieur Didier LECOURT, inspecteur du Trésor, retraité, est désigné en qualité de commissaire enquêteur .

La mairie de Nîmes – services techniques – 152, avenue Robert Bompard – 30033 Nîmes cedex 9 est désignée comme siège de l'enquête parcellaire.

Les pièces du dossier soumis à enquête ainsi que le registre d'enquête seront déposés pendant toute la durée de l'enquête, en mairie de Nîmes – services techniques- 152, avenue Robert Bompard – 30033 Nîmes cedex 9, où ils pourront être consultés aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public :

- du lundi au vendredi inclus, de 8 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures.

Le public pourra également consulter les pièces du dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique sur le site internet disponible à l'adresse suivante :

<https://www.epf-occitanie.fr/wp-content/uploads/2024/02/Dossier-enq-parcellaire-complet.pdf>

En outre, un accès gratuit aux dossiers est mis en place sur un poste informatique prévu à cet effet dans les locaux de la mairie de Nîmes – services techniques - 152, avenue Robert Bompard – 30033 Nîmes cedex 9, aux jours et heures mentionnés ci-dessus, pendant toute la durée de l'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, les observations portant à la fois sur l'acquisition de lots et volumes de la copropriété « le Portal », dans le quartier Chemin-bas d'Avignon – Clos d'Orville, pourront-être, par toute personne intéressée , soit :

1) consignées sur le registre d'enquête parcellaire, au format papier, constitué de feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le commissaire enquêteur, ouvert à cet effet, aux jours et heures habituels d'ouverture au public des bureaux en mairie de Nîmes – services techniques - 152, avenue Robert Bompard – 30033 Nîmes cedex 9 :

- du lundi au vendredi inclus, de 8 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures.

2) adressées par correspondance, à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur sur l'enquête parcellaire projet NPNRU du quartier Chemin bas d'Avignon – Clos d'Orville, domicilié en mairie de Nîmes – services techniques - 152, avenue Robert Bompard – 30033 Nîmes cedex 9.

3) Communiquées, par voie écrite, au commissaire enquêteur, qui recevra personnellement le public à l'occasion des permanences qui seront tenues à la mairie de Nîmes – services techniques - 152, avenue Robert Bompard – 30033 Nîmes cedex 9, aux jours et heures suivants :

- le lundi 4 mars 2024, de 9 heures à 12 heures (jour de l'ouverture de l'enquête)
- le mardi 19 mars 2024, de 14 heures à 17 heures (jour de la clôture de l'enquête).

Toute personne peut également s'adresser à l'Etablissement Public Foncier d'Occitanie – Direction traitement des Copropriétés et Restructuration Urbaine - Madame Mirella NEDJARI au 04 48 79 31 36 ou par mail : [mirella.nedjari@epf-occitanie.fr](mailto:mirella.nedjari@epf-occitanie.fr) aux fins d'obtenir toutes informations relatives à ce projet.

Le présent avis sera affiché en mairie de Nîmes. Il sera également inséré en caractères apparents dans l'un des journaux diffusés dans le département et publié sur le site internet des services de l'État dans le Gard à l'adresse suivante : [www.gard.gouv.fr](http://www.gard.gouv.fr)

Le procès verbal et avis du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête en mairie de Nîmes ainsi qu'en préfecture du Gard, direction de la citoyenneté, de la légalité et de la coordination, bureau de la réglementation générale et de l'environnement, 10 avenue Feuchères, 30045 Nîmes cedex 9.